



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

REPRÉSENTATIVITÉ

La CFDT au coude -à -coudes avec la CGT

Sans changer véritablement le paysage syndical français, la représentativité des cinq grandes OS qui semble irréfutable au niveau interprofessionnel, montre un rapport de force quelque peu modifié.

En effet, sur le plan national, avec 26 % des voix, la CFDT talonne la CGT (26.77%). La CFTC reste présente en remontant à 9,3 % des suffrages, alors que la CFE-CGC conserve sa légitimité avec 9,43%.

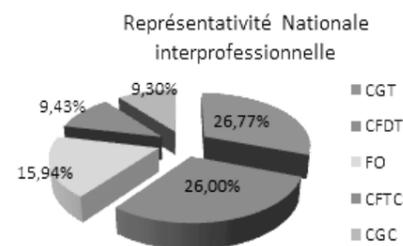
FO, avec 15,94% est loin derrière le duo de tête CGT/CFDT. La Direction générale du travail vient de diffuser les résultats régionaux en matière de représentativité dans l'ensemble des entreprises du secteur privé (y compris les TPE) et des chambres d'agriculture.

En Ile-de-France, la CFDT, en obtenant **24,04%** des suffrages, arrive en tête. 371 210 salariés ont fait

confiance à la CFDT sur 1 543 875 votes qui ont été valablement exprimés sur notre région. La CGT passe deuxième organisation avec 23,78% et quant à FO, elle est troisième avec 14,51% et dix points de moins que la CFDT.

Ces résultats étayent notre stratégie de contact et de proximité dans la volonté d'obtenir des résultats concrets pour les salariés dans l'entreprise.

Merci aux salariés qui ont fait confiance à la CFDT, et nous sommes fiers de vous représenter !.



CRÉDIT D'IMPÔT

La cotisation syndicale remboursée à 66% !



Enfin une bonne nouvelle ! La cotisation syndicale donne droit au crédit d'impôt !

Les adhérents (tes) à la CFDT, en activité ou à la retraite, imposables ou non imposables seront remboursés à hauteur de 66% de leur cotisation annuelle 2012.

Cette nouvelle mesure, plus équitable et demandée depuis longtemps par la CFDT ainsi que par tous les salariés, permettra de faire adhérer les distributeurs, même les temps partiels. Pour tous ceux qui n'en bénéficieraient pas cette année, n'hésitez pas à rencontrer votre DSR de proximité pour régulariser votre situation. Ce serait dommage de ne pas bénéficier de cette réduction d'impôts pour les salariés imposables, et pour les salariés non imposables de perdre un chèque reversé (c'est une première) par le trésor Public. A vos bulletins !

cette journée fructueuse en informations et à leur demande, la CFDT renouvellera cette opération, car le revendicatif local ne manque pas.



PORTE OUVERTE VITRY

Des droits pour les salariés !

Claudine BRINGART (DSC), Jean Michel DEHENRY (DSR) ainsi que Jean Marc DAUDANS (DSR) ont organisé lundi 03 juin une porte ouverte sur la plateforme Vitry.

La CFDT a installé à l'entrée du dépôt, sur le parking une table de presse avec de nombreuses informations (journal national CFDT, Journal régional Médiapostier, divers tracts...)

De 9 heures à 14 heures, nous avons pu ainsi échanger avec les distributeurs sur l'actualité de Médiapost.....

- le projet EIDG,
- les NAO 2013,

- la négociation en cours sur le contrat de génération.
- les demandes de dégradations de cadences,
- le nouveau calcul du temps de travail à la branche,
- la mise en place d'une mutuelle à la branche, etc.....

On retiendra des échanges chaleureux devant un bon repas froid organisé par la CFDT (faute de barbecue celui-ci étant interdit par l'entreprise).

Des contacts forts vers les distributeurs ont été établis durant

S'engager pour chacun, Agir pour tous !

Depuis plusieurs semaines, notre organisation syndicale, la CFDT, est mise au pilori par les OS contestataires permettant ainsi de se justifier face à leur **non prise de responsabilité pour faire front aux évolutions de la société d'aujourd'hui**, notamment lors des négociations sur la sécurisation de l'emploi dit : accord ANI.

Depuis plusieurs années, **elles (les OS) manifestent leur désaccord au plan national**, souvent devant les médias, tout en laissant certaines de leurs équipes libres de mettre en place par accord d'entreprise des organisations de travail qui ont un impact néfaste sur les conditions de travail, mais aussi sur la rémunération des salariés.

La CFDT n'a pas fait ce choix, mais en s'appuyant sur les négociations nationales et sur la loi, nous donnerons aux salariés de nouveaux droits avec une complémentaire santé pour tous, des accords compétitivité emplois pour limiter la casse dans les entreprises et mettre fin à des situations où les salariés sont précaires avec des temps partiels imposés... Le travail est considérable à Médiapost. **La CFDT, dans la branche distribution directe s'inscrit dans la négociation au niveau national (SDD) pour que les nouvelles dispositions liées aux accords ANI ne puissent pas être vidées de leur sens dans l'application dans les deux entreprises : Médiapost et Adrexo.** Les négociations fermement dans ce nouveau cadre permettra de combattre le dumping et la concurrence déloyale. C'est là tout le rôle d'une organisation syndicale d'imposer un modèle social contraignant pour structurer un secteur qui est en mutation. Nous ne manquerons pas non plus, malgré les pressions de l'entreprise de **donner du temps à la négociation**, notamment sur des sujets de société, comme le travail des jeunes avec les accords contrats de génération. La tâche est grande et la CFDT se donnera du temps pour que ses équipes puissent être force de propositions afin d'apporter des solutions à des salariés de plus en plus en difficulté.

SOMMAIRE

2 Avenant intéressement

Un avenant contesté

2 Grâce à la vigilance de la CFDT

Prime d'ancienneté

3 Tableau de bord

3 Projet EIDG

Étude de l'Impact de la Disparition des Gratuits

3 Avantages CE IDF

Site internet

4 Crédit d'impôt

Cotisation syndicale remboursée

4 Représentativité

La CFDT coude-à-coude avec la CGT

4 Porte ouverte Vitry

Des droits pour les salariés



Le *Journal des Médiapostiers* reste à la disposition de tous les adhérents et militants qui souhaitent écrire un article, pousser un coup de gueule, informer d'une situation etc.

Le *Journal des Médiapostiers* est votre journal.

Marc VEYRAT est le centralisateur : veyrat.marc2@wanadoo.fr

AVENANT INTÉRESSEMENT

Un avenant contesté !

La CFDT a signé en date du 29 juin 2012, l'accord sur l'intéressement. En 2012, l'objectif à atteindre était un ROP national de **14 millions d'euros**. Pour avoir droit à la prime d'intéressement, il fallait réaliser au moins 75 % de ces 14 M€, soit 10,5 M€. En dessous de cette somme pas de prime ! Malheureusement, nous n'avons pas eu de prime d'intéressement cette année, en effet le ROP effectif en 2012 n'atteint même pas **7 M€** !

Accord du 29 juin 2012.

Choix de constitution d'unités de travail :

- UT Entités opérationnelles constituées **des bassins**, des plateformes de distributions, des plateformes de mécanisation.

- Une UT Appui et soutien aux Opérations, constituée du Siège (Paris, Lyon, Dijon, Lognes), du centre de la relation



client et **des structures de pilotage régions**.

Médiapost nous informe que la nouvelle organisation en date du 1er octobre 2012 (Siège, Directions Opérationnelles rattachées administrative-ment au Siège, Régions, Plateformes) nécessite de retranscrire ces changements dans l'accord intéressement.

Avenant :

Il reste à courir deux années, 2013 et 2014, étant précisé que, pour l'exercice

2013, l'objectif de Médiapost en terme de résultat opérationnel (ROP) est fixé à **10 M€ au lieu de 14 M€**.

Choix de constitution d'unités de travail :

- UT Entités opérationnelles constituées **des régions**, des plateformes de distribution, des plateformes de mécanisation.

- Une UT Appui et Soutien aux Opérations, constituée du Siège (Paris, Lyon, Dijon), du centre de la relation client et **des directions opérationnelles**.

La CFDT considère l'accord actuel comme caduc et demande donc une nouvelle négociation pour un nouvel accord couvrant les années 2013, 2014 et 2015. En espérant de nouveaux critères plus objectifs, plus justes et plus équitables pour l'ensemble des salariés.

GRÂCE A LA VIGILANCE DE LA CFDT !

Prime d'ancienneté

Après de multiples échanges avec le SDD (Syndicat de la Distribution Directe), les OS ont obtenu une augmentation du minima conventionnel. En date du 10/04/2013, un document signé de la part du président du SDD est remis aux OS, représentant un tableau de la nouvelle grille des minima conventionnels appliqués au 01/01/2013. Ce tableau informe les nouveaux montants de chaque coefficient des salariés, dont les 1,2 qui passe de 1507 euros à 1512 euros.

Depuis le 01/01/2013, Médiapost applique bien pour ces salariés le minima conventionnel, soit 1512 euros en salaire de base, mais la CFDT constate que la prime d'ancienneté est toujours calculée sur la base de 1507 euros. Grâce

à la vigilance et au courrier adressé à la Direction Nationale, la CFDT obtient une régularisation à tous les salariés concernés sur la fiche de paie du mois de mai.

CHIFFRES CLÉS

863 674

C'est le nombre d'adhérents de la CFDT en juillet 2012

24,04 %

C'est le pourcentage d'audience de représentativité syndicale qu'a obtenu la CFDT en Ile-de-France, à quelques dixièmes de points seulement de la CGT (23,78 %)

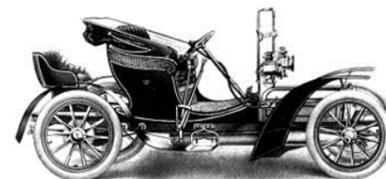
AVANTAGES CE IDF PROJET EIDG

Vous pouvez désormais utiliser le site internet du CE Médiapost Ile de France.

www.ce-idf-mediapost.fr

Sur ce site, une multitude d'informations sur votre comité d'entreprise ainsi que les formulaires suivants :

- ▶ Demande d'aide sociale : 1 an d'ancienneté
- ▶ Demande d'aide réparation auto :
 - 6 mois d'ancienneté.
 - Véhicule utilisé pour la distribution
 - Une demande par année civile.
- Remplir le formulaire «demande d'aide réparation auto»
- Etude mensuelle des dossiers
- ▶ Contrôle technique dans tous les centres autovision, bon à 50 euros
- ▶ Chèque cinéma : 4 par mois, par salarié
- ▶ Chèque lire, culture : 1 par mois, par salarié
- ▶ Chèque événement : 70 euros pour naissance, mariage, 1 an d'ancienneté retraite, 5 ans d'ancienneté.



- ▶ Billets parcs d'attractions :
 - Astérix
 - Parc Disneyland
 - Walt Disney studio
 - Futuroscope Poitiers
 - Aquaboulevard



(Etude de l'impact de la disparition des gratuits)

Lors de la réunion du CCE du 05 février 2013, le Président nous annonce ce fameux projet EIDG, qui concerne à nouveau une bascule des UG de Médiapost vers la Poste, soit 2 Millions de boîtes transférées sur les trois années à venir (2013/2014/2015). A la fin de cette réunion, les membres du CCE ont déclenché un droit d'alerte. Lors de la deuxième réunion CCE, la direction a répondu très vaguement aux 76 questions qui lui avaient été préalablement transmises sur le projet. La commission économique s'est réunie le 13 mars, mais n'a pas pu demander les éléments complémentaires pour approfondir les réponses abordées lors du CCE. Lors de la réunion du CCE du 24 avril 2013, les membres ont voté à la majorité une motion contestant le contenu du rap-

port de la commission économique, motion approuvée par la majorité des membres.

Malgré le droit d'alerte mis en place, la direction de Médiapost passe en force le projet EIDG dans les CE régionaux. Basée sur ces faits, la CFDT considère que ce droit d'alerte est toujours d'actualité. Ainsi la CFDT, la CGT et l'UNSA ont demandé une réunion du CCE d'urgence afin de pouvoir nommer le secrétaire Patrick PERRUET pour ester en justice. Affaire à suivre ...



Tableau de bord

SMIC

Depuis le 1er janvier 2013

Taux horaire brut : **9,43 euros**

Mensuel brut : **1 430,22 euros**

SALAIRE

Indice du salaire horaire de base ouvrier au 1er trimestre 2013 :

+ 0,7 % soit **2 %** sur 1 an

SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 1er janvier 2013

Plafond annuel : **37 032 euros**

Plafond mensuel : **3 086 euros**

INFLATION

- 0,1 % en avril 2013

et **0,8 %** en mars, soit

+ 0,6 % en rythme annuel

LES PRIX À LA CONSOMMATION EN FRANCE



ALLOCATIONS FAMILIALES

1er avril 2012

2 enfants : **128,57 euros**

3 enfants : **293,30 euros**

4 enfants : **458,02**

LOYER

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'INSEE, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1er janvier 2006, s'établit à :

124,25 au 1er trimestre 2013, soit **une hausse annuelle de 1,54%**